



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM**

Rue de l'Hôtel de Ville, 5

6690 VIELSALM

**Monsieur Pierre JOISTEN**

**Notaire**

**Chienrue, 3**

**4990 LIERNEUX**

Vielsalm, le 3 février 2023

Vos réf. :

**INFORMATIONS URBANISTIQUES**

Art. D.IV.97 et D.IV.99 du  
Code du Développement Territorial

Monsieur le Notaire,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 2 février 2023 relative à des biens sis Les-Sarts, cadastrés VIELSALM 2<sup>e</sup> Division Section F n°302F et 302L appartenant à nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.97 et D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Les biens susmentionnés :

- sont situés en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de Stavelot adopté par l'arrêté royal du 27 mai 1977 ;
- ne sont pas situés dans le périmètre d'un schéma d'orientation local ;
- ne sont pas soumis à l'application du guide régional d'urbanisme pour des raisons de localisation ;
- ne sont pas situés dans un périmètre de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain ou de revitalisation urbaine ;
- bénéficient d'un accès à la voirie communale ;
- sont situés en zone d'assainissement autonome au PASH ;
- 302L est traversé par un axe de ruissellement concentré ;
- ne sont pas situés en zone de prévention de captage forfaitaire ;
- 302L est en bordure d'un cours d'eau non navigable non classé ;
- ne sont pas situés en zone d'aléa d'inondation ;
- ne sont pas situés dans/ à moins de 100 mètres d'un site Natura 2000 ;
- ne sont pas situés à proximité / ne contiennent pas de haies ou d'arbres figurant sur la liste des arbres et haies remarquables de Wallonie ;
- ne font pas partie d'une zone visée à la carte archéologique ;
- sont des biens pour lesquels aucune donnée n'existe à la Banque de Données de l'État des Sols (B.D.E.S) ;
- ne font pas partie d'un lotissement / permis d'urbanisation non périmé ;

- ne font pas l'objet, à notre connaissance, d'un permis d'urbanisme délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ou à tout le moins, aucune trace n'y figure dans nos registres ;
- ne font pas l'objet, à notre connaissance, d'un permis unique ou d'un permis d'environnement ;
- ne font pas l'objet d'une déclaration de classe 3 ;
- ne font pas l'objet d'un certificat d'urbanisme n° 2 datant de moins de deux ans ;
- ne font pas l'objet d'une expropriation et, à notre connaissance, ne vont pas en faire l'objet dans un avenir proche ;
- ne font pas l'objet, à notre connaissance :
  - d'un plan d'alignement ;
  - d'un avis de remembrement;
- ne font pas l'objet, à notre connaissance, d'une infraction aux dispositions du CoDT.

Le schéma de développement communal, entré en vigueur le 23 décembre 2017, reprend ces biens en zone de densité de 7 logements maximum par hectare.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 du CoDT, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97 5° relatifs au droit de préemption auquel le bien pourrait être soumis.

Pour les mêmes raisons, il nous est également impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97 7° relatifs à l'accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante. À cet égard, nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées.

La Commune de Vielsalm ne dispose ni de guide communal d'urbanisme, ni de périmètre de rénovation urbaine.

Les informations et prescriptions contenues dans les présents renseignements ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait des biens en cause ne soit pas modifiée.

Les présents renseignements n'ont d'autre vocation que de préciser la situation juridique des biens et n'offrent aucune garantie quant à la constructibilité d'une parcelle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège,

La Directrice générale,

~~Anne-Catherine PAQUAY~~



Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE